



Puis je prendre les enfants de mon conjoint

Par **zen1901**, le **06/11/2010 à 12:50**

Bonjour,
je souhaite savoir si en tant que conjointe de mon nouveau compagnon, j'ai le droit d'aller chercher et de reprendre ses enfants au domicile de leur mère dans la mesure où celui-ci travaille.

Vous remerciant et dans l'attente,
cordialement Madame BOSQUILLON Nathalie

Par **Melanie555**, le **06/11/2010 à 16:08**

Bonjour,

Si le papa vous désigne comme "personne digne de confiance" comme cela est stipulé dans la plupart des jugements, vous pouvez parfaitement le faire.

Mais la vraie question se situe plutôt au niveau des enfants. C'est à eux que le papa doit expliquer pourquoi il ne peut pas les chercher lui même.

Cordialement

Par **Clara**, le **06/11/2010 à 16:50**

Bonjour, avez vous de bonnes relations avec la mère des enfants de votre concubin

(conjointe s'emploie quand vous êtes mariée) ? Parce que c'est déjà pas facile à vivre que ce soit la nouvelle concubine de l'ex mari qui s'occupe des enfants le week-end mais si en plus vous allez la "narguer" en allant les prendre vous-même, ça peut aussi être mal vécu par la maman.

Et avez-vous de bonnes relations avec les enfants, vous connaissent-ils depuis longtemps car vous parlez de nouveau compagnon ? Quels âges ont-ils ? Car s'ils sont tous petits, passer des bras de maman à ceux de papa ça passe, mais passer dans les bras d'une quasi inconnue, ça peut aussi les stresser